



Déclaration au CSE du 23 juillet 2020

À ce jour, la CFE CGC constate à regret que les challenges commerciaux n'ont toujours pas été présentés aux élus, ni aux équipes commerciales, et ce malgré nos demandes réitérées dans les différentes instances et commissions.

Il est également utile de rappeler à la Direction que des objectifs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et surtout portés à la connaissance du salarié en début d'exercice.

Nous déplorons le manque d'information et de communication de la Direction Générale sur ces sujets : il est anormal qu'au 23 juillet 2020 rien n'ait été communiqué.

La réforme de la Distribution vise à favoriser le travail commercial, multi-marchés, multi-équipements et rebonds.

Or, la CFE-CGC considère qu'il est contre-productif d'avoir un traitement différenciant et non homogène dans le cadre de la gestion d'une situation de crise comme celle que nous venons de traverser.

Aujourd'hui, contrairement au réseau de la clientèle des Professionnels (ex-MDPRO), aucune mesure n'a été prévue sur celle des Particuliers (ex-MDP) et celle des Entreprises (Directions du Développement et Directions des Expertises) (ex-MDE).

Sont concernées les populations commerciales, mais également celles en support de vente, c'est-à-dire les assistants commerciaux, les assistants technico-commerciaux et les technico-commerciaux.

Après sept mois d'activité fortement perturbée par la crise sanitaire, cette situation déstabilise les équipes commerciales ainsi que leurs Responsables, avec des Risques Psycho-Sociaux avérés.

En conclusion, la CFE CGC demande en urgence l'application des mesures suivantes pour l'ensemble des forces commerciales et leur encadrement :

- **Neutralisation des objectifs commerciaux 2020, et**
- **Versement d'un variable correspondant à la moyenne des 3 derniers exercices.**



Vos représentants CFE-CGC sont à votre écoute !
N'hésitez pas à nous contacter
www.gie-ag2r-reunica-cfe-cgc.fr